

# STATUTS

DE LA

# PROVINCE DU CANADA

PASSÉS DANS LES

VINGT-SEPTIÈME ET VINGT-HUITIÈME ANNÉES DU REGNE  
DE SA MAJESTÉ

**LA REINE VICTORIA,**

ET DANS LA DEUXIÈME SESSION DU HUITIÈME PARLEMENT DU CANADA,

Commencée et tenue à Québec le Dix-neuvième jour de Février, en l'année  
de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-quatre.

---

**ACTE RÉSERVÉ.**

---



SON EXCELLENCE  
**LE TRES-HONORABLE CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK,**  
GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

**QUEBEC:**  
IMPRIMÉS PAR MALCOLM CAMERON,  
IMPRIMEUR DES LOIS DE SA TRES-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

Anno Domini, 1865.